

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Rejeté

N° CD408

AMENDEMENT

présenté par
Mme Coggia, rapporteure

AVANT L'ARTICLE 5

Rédiger l'intitulé du chapitre I^{er} :

« Développer et optimiser un stockage vertueux de l'eau pour les agriculteurs et l'ensemble des usagers »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intitulé actuel du chapitre I — « Développer le stockage de l'eau pour les agriculteurs » — ne reflète pas pleinement l'ambition du dispositif issu des travaux de la commission, qui ne se limite pas à accroître les capacités de stockage mais entend en conditionner le développement à des exigences de qualité environnementale et de sobriété dans l'usage de la ressource. L'ajout du terme « optimiser » traduit la recherche d'une meilleure efficacité des ouvrages existants avant tout recours à de nouvelles infrastructures, tandis que l'adjectif « vertueux » signale que ce développement doit s'inscrire dans le respect des équilibres hydrologiques et des objectifs de bon état des eaux.